

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Séance du 01 JUILLET 2020 – Compte rendu sommaire

L'an deux mil vingt, mercredi premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Rue Saint Pierre 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Madame LEPOULTIER Mélanie, Monsieur LAPORTE Bruno, Madame LEROSIER Nadège, Monsieur CAHU Cédric, Monsieur BERNAUS Geoffrey, Madame BISSON Cécile, Monsieur BLIN Nicolas, Francis DOREY, Madame DOUBLET Sylvie, Madame DROUAIRE Sophie, Monsieur GUILLEMELLE Romuald, Madame LECOCQ Priscilla, Madame MARCILLAUD-PITEL Christel, Christine PLATEAU.

Procurations : néant.

Absents : CHABREYRON Pierre Alexis

Secrétaire de séance : BERNAUS Geoffrey

Date de convocation : 25/06/2020.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

-1- BUDGETS PRIMITIFS 2020.

-A- BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

-1- BUDGET PRINCIPAL 2020

M Bruno LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 25/06/2020, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
011	147500	70	13600
012	207000	73	323557
65	89516	74	150025
66	18100	75	125143.72

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2020

67			
014	69600	76	
022	10000	013	3200
023	85250	002	292597.46
Total	626966		908123.18

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
16	34750	1068	71031.88
21	87000	10	13500
23	25000	13	25952
		024	30000
001	62939.88	021	85250
Total	225733.88		225733.88

-2- VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Tableau des subventions soumis au vote :

Association	Montant subvention	Association	Montant
USI Bessin Nord	4000	Club des Anciens Le Temps de vivre Sommervieu	500
Comité des fêtes de Sommervieu	1500	ARES Sommervieu	500
Société de chasse - Sommervieu	250	Ligue contre le cancer	100
TOTAL GENERAL		6850	EUR

Rappel de la ligne budgétaire 2020 (compte 6574) : 12000 EUR.

Nadège Lerosier et Francis Dorey, présidents d'associations, ne prennent pas part au vote.

Le tableau des subventions est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Priscilla Lecocq).

-B- BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES POMMIERS

M Bruno LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 25/06/2020, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
6522	118943.72	002	118943.72
Total	118943.72	Total	118943.72

-2- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les 24 noms suivants à l'administration fiscale :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Monsieur	LAPORTE	Bruno	08/09/1965	9 rue des Pommiers	TH
Madame	LEROSIER	Nadège	08/01/1962	9 bis rue des Sablières	TH
Monsieur	CAHU	Cédric	09/04/1977	35 bis rue des Pérelles	TH
Madame	BISSON	Cécile	22/02/1961	31 rue des Pérelles	TH
Monsieur	GUILLEMELLE	Romuald	08/03/1987	5 rue de l'Ermitage	TH
Madame	PLATEAU	Christine	16/07/1952	22 rue des Quairières	TH
Madame	LECOCQ	Priscilla	26/08/1986	3 rue des Pommiers	TH
Monsieur	CHABREYRON	Pierre-Alexis	19/12/1990	15 rue des Sources	TH
Monsieur	BERNAUS	Geoffrey	08/03/1989	10 rue des Quairières	TH
Madame	DOUBLET	Sylvie	21/07/1960	5 rue des Quairières	TH
Madame	MARCILLAUD PITEL	Christel	29/07/1970	20 rue de Magny	TF
Monsieur	DOREY	Francis	02/07/1951	35 rue des	TF

				Pérelles	
Monsieur	BLIN	Nicolas	02/12/1980	37 rue des Pérelles	TF
Madame	DROUAIRE	Sophie	22/05/1965	8 square des Bouvreuils	TF
Monsieur	FOUBERT	Vincent	07/06/1979	3 square des aulnes	TF
Madame	PHILIPPE	Julie	11/05/1979	1 impasse de la Quételle	TF
Monsieur	NEE	Didier	20/11/1956	4 impasse des Puits	TF
Monsieur	CACITTI	Stéphane	17/04/1968	12 rue du Bois	
Monsieur	GAIN	Gilbert	24/07/1947	6 rue du Bois	TF
Madame	ERNAULT	Monique	21/04/1952	2 rue du Bois	TF
Monsieur	HARDOIN	Hervé	03/02/1963	1, bis Place de l'Orangerie	CFE
Monsieur	MAURICE	Bertrand	20/01/1968	17, bis Rue des Sources	CFE
Monsieur	FRESTEL	Didier	07/02/1965	1 rue des Sources	CFE
Monsieur	GUILLOUF	Stéphane	08/01/1971	29 rue des Sources	CFE

-3- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Dans le cadre du transfert des compétences de l'ancienne commission administrative au maire par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, le législateur a créé une commission de contrôle dans chaque commune (art. L. 19, 1), compétente pour exercer un contrôle *a posteriori* des décisions du maire.

Missions de la commission

La commission de contrôle a compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (art. L. 18, III et L. 19, 1) ;
- pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L. 19, II).

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^e et 21^e jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an (art. L. 19, III).

Composition de la commission de contrôle dans les communes de moins de 1000 habitants (art. 1. 19, IV)

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le conseiller municipal est choisi dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. A défaut, le plus jeune conseiller municipal est désigné membre de la commission de contrôle.

Aucune disposition n'exclut la possibilité de désignation de membres suppléants. Dans ces conditions, afin d'assurer une bonne administration des commissions, les autorités chargées d'envoyer au préfet la liste des membres de la commission, peuvent prévoir la désignation de membres suppléants en respectant les règles suivantes:

- les membres suppléants doivent être désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires et par la même autorité (maire, préfet ou président du TGI);
- pour la désignation des suppléants des conseillers municipaux membres de la commission, il convient de respecter l'ordre du tableau;

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Sophie DROUAIRE, conseillère municipale, titulaire de la commission de contrôle.

Il n'est pas possible de désigner un suppléant car Mme Drouaire est en 15^e position sur le tableau des élus.

-4- DESIGNATIONS DE CORRESPONDANTS.

DELEGUES

- ADMR – Aide à domicile en milieu rural : Sylvie DOUBLET et Christine PLATEAU
- CNAS – Comité national d'action sociale
 - Délégué Elus : Cécile BISSON - Délégué Agents : David FOLLIN

CORRESPONDANTS

- Correspondant CRISE (ENEDIS) : Mélanie LEPOULTIER
- Correspondant Sécurité routière (Préfecture) : Christel MARCILLAUD PITEL
- Correspondant Défense (Ministère de la Défense) : Francis DOREY
- Correspondant Pandémie (Préfecture) : Christel MARCILLAUD PITEL

-5- CONVENTION PROF-EXPRESS

M Bruno Laporte, Adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise CLASSIP SAS – 44240 Sucé sur Erdre – proposant le service de soutien scolaire PROF EXPRESS..

Après discussions, le conseil municipal décide de surseoir sa décision dans l'attente de compléments d'information tant de la part du prestataire que des communes qui ont déjà adhéré à ce service.

-6- INFORMATION SUR BESSIN URBANISME.

M Cédric CAHU, Adjoint au Maire, présente une information sur Bessin Urbanisme et son Service Instructeur du Bessin auquel la commune adhère pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

-7-QUESTIONS DIVERSES.

-1- Mme le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de Bayeux Intercom sera installé le 16/07/2020 et présente les intitulés des 12 commissions qui seront créées.

-2- Vu l'incertitude sur les conditions sanitaires à l'automne prochain, il est décidé que le repas annuel des Anciens 2020 ne sera pas organisé. Une distribution de colis pour tous les Anciens sera organisée.

-3- Réunion du conseil municipal vendredi 10/07/2020 à 18h pour l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales 2020.

-4- Point sur l'arrivée de M et Mme Strobino, nouveaux gérants de la Grange.

-5- Information sur le salon de peinture 2020 (organisation, règlement, arts exposés...). Le salon aura lieu du 16 au 18 octobre 2020.

-6- Rue Saint Pierre : suite aux travaux effectués sur la chaussée, des conducteurs se plaignent du bruit dans leur véhicule (et usure de leur véhicule) lors du passage de leur véhicule sur les tranchées rebouchées.

Fin de séance à 22h51.

Affiché le 03/07/2020

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire, Mélanie LEPOULTIER

